

COMPTE RENDU

Conseil du 31 mars 2022

Présents : Messieurs BALU Luc, CHEVALLIER Kevin, ELLEBOODE Guillaume, GIROUARD Morgan, GROSBOIS Philippe, FOUGERAY Arnaud, Mesdames BONNET Véronique, MOREAU Mylène, PLOUZEAU Aline, PLOUZEAU Clémence.

Absent : Monsieur BERTHET Audric ayant donné pouvoir à Luc BALU

Heure de début de la séance 18h45.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme PLOUZEAU Clémence.

En présence de M. Laurent COURAULT, conseiller aux décideurs locaux près des collectivités, service de gestion comptable, conseil budgétaire.

1. Approbation du Compte de gestion 2021.

Mme le Maire présente le compte de comptes de gestion dont voici le résultat :

- investissement : résultat de clôture 2020 : 143.862,72 €, résultat de l'exercice : 29.289,48 €, solde de clôture : 173.152,20 €

- fonctionnement : résultat de clôture 2020 : 179.570,11 €, résultat de l'exercice – 8.123,75 €, solde de clôture : 171.446,36 €

Mme le Maire précise qu'il est possible d'expliquer le déficit constaté en fonctionnement (paiement des taxes foncières 2020 en 2021, factures de maintenance 2020 payées courant 2021) ainsi qu'il sera expliqué lors de la validation du compte administratif.

Les membres du Conseil valident à l'unanimité le compte de gestion

2. Approbation du compte administratif 2021

Mme le Maire présente le compte administratif de l'année 2021 en présentant les recettes et dépenses de la Commune.

En fonctionnement : la Commune a dépensé la somme de 397.279,58 €. Elle a réalisé des recettes pour un montant de 389.155,83 €. Un déficit de 8123,75 € est donc constaté. Compte tenu de l'excédent de report en début d'exercice 2021, d'un montant de 179.570, 11 €, ce déficit vient en déduction de ce déficit, et l'excédent de report pour l'exercice 2022 s'élève à 171.446,36 €

Ce déficit s'explique par le fait que :

- les taxes foncières 2020 (6131 €) a été payée en 2021 : la Commune a donc supporté deux fois la taxe foncière pendant l'exercice.

Rappel : une mise à jour de la nature cadastrale des biens de la Commune doit être effectuée car certains biens lui appartenant sont classés en terrain à bâtir alors qu'il s'agit de jardin, verger ou fossé.

- plusieurs factures de la CCCVL (en dehors de la facture du quatrième trimestre 2020) relevant de l'exercice 2020 ont été réglées en 2021 (environ 6500 €)

- une baisse des dotations et plus généralement des recettes, est constatée.

Par comparaison avec l'exercice 2019, malgré les hausses du coût de la vie, nous sommes au même stade étant ici rappelé que les dépenses de PATA de 10.272,00 € ont été comptabilisés en 2021 en dépenses de fonctionnement alors qu'elles étaient auparavant comptabilisées en dépenses d'investissement

En comparaison avec l'exercice 2020, année tronquée par la crise COVID 19, dont le résultat était positif, les dépenses « charges à caractère général » ont doublé (mais sont équivalentes à celles de 2019 sous réserve du PATA et des précisions sus mentionnées). Les dépenses de personnel n'ont pas augmenté. Le FCTVA n'a pas été perçu en 2021. Un rappel sera effectué.

En investissement : les dépenses s'élèvent à 57.221,60 € et les recettes à 86.511,08 € avec un excédent de 29.289,48 €

Sortie de Mme le Maire.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Affectation des résultats

Aucune somme n'est à affecter à l'investissement compte tenu du déficit observé en fonctionnement.

4. Vote du budget primitif 2022

Compte tenu du résultat de l'exercice 2021, pour la section Fonctionnement, il est impératif de réduire les dépenses de la Commune (réduire le déficit). Par ailleurs, afin de pouvoir investir et pouvoir prétendre à l'emprunt pour développer les projets de la Commune, il est primordial que le résultat de fonctionnement couvre aussi les emprunts restants dus d'un montant environ de 20000 €.

Idéalement, il faudrait économiser 28000 € par rapport à l'exercice 2021 pour 2022 et faire en sorte que les recettes de fonctionnement suffisent à payer les dépenses de fonctionnement sans avoir recours à l'excédent.

Ayant cela à l'esprit, les élus adoptent le budget primitif 2022 ainsi qu'il suit :

Investissement :

Dépenses : 125642,98 € plus restes à réalisés reportés : 82.509,22 € soit un total de 208.152,20 E

Recettes : 35.000 € (qui correspondent aux frais de réalisation du diagnostic technique pour l'église si l'opération est votée) plus report du solde d'exécution : 173.152,20 €, soit un total de 208.152,20 €

Fonctionnement :

Dépenses : 463.646,36 € (étant ici rappelé que l'objectif est de ne pas dépasser les dépenses de l'an passé et plus idéalement d'économiser 28000 €)

Recettes : 463.646,36 € dont 171.446,36 € de report.

Soit un budget total de 671.798,56 € (463.646,36 € + 208.152,20 €)

Il est précisé que les subventions n'ont pas été comptabilisées le temps de recevoir les réponses.

Par ailleurs, sur les conseils de M. Laurent COURAUD, la longueur de la voirie devra être vérifiée car c'est un élément pris en compte dans diverses dotations.

5. Vote des taux locaux de la fiscalité

Rappel : l'an passé les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Il semble que cette décision perdure depuis de nombreuses années. Or compte tenu de la baisse des recettes et du fonctionnement de la Commune, la question de l'augmentation des taux d'1 % se pose. M ; COURAUD précise que l'augmentation ou non des taux est un indicateur dans le calcul de certaines dotations : c'est un levier : si la Commune augmente le taux c'est qu'elle recherche des fonds et donc c'est un des critères de calcul de certaines dotations attribuées à la Commune. Mme le Maire rappelle que le taux de référence pour le Taxe foncière pour terrain bâti est de 37,76 % et que celui pour le non bâti est de 69,29 %.

En comparaison avec les communes avoisinantes, le taux pour le foncier bâti est inférieur à Thizay, Couziers, Lerné et Seuilly, mais supérieur à Candès.

Par ailleurs, il est souligné que les bases de calcul des taxes foncières pour 2022 sont augmentées de 3,4 % (décision de l'État) ce qui va déjà engendré une hausse des recettes pour la Commune.

Aussi, les élus décident de ne pas augmenter les taux pour l'exercice 2022 et de maintenir les taux pratiqués. Un point sera effectué l'an prochain.

2. Questions diverses

*Vérifier les bornes incendies pour les permis à construire.

*Fonds de concours : dossier à déposer cette année. Choix de l'investissement : la voirie au Port Guyot pour un montant HT de 50.000 €. Un point sera fait au prochain conseil. Arnaud FOUGERAY s'occupe d'actualiser les devis.

* Arnaud FOUGERAY précise avoir une commission aménagement lundi prochain et demande quels sont les arrêts de bus à retenir à la Vallée de la Gaudrée : il existe à ce jour trois arrêts : La Barre, Le Ballet et Fort Bedot. La CCCVL souhaite matérialiser les arrêts de bus (signalisation verticale et horizontale). Même s'il est préférable de conserver les trois arrêts, il est opportun de limiter les frais et compte tenu des emplacements cités, celui de Fort Bedot est maintenu : les enfants pourront utiliser la Rue de la Jaminière pour sécuriser leur déplacement à pied plutôt que d'emprunter la Vallée de la Gaudrée.

*Ciné en plein air : la galette / food truck réunionnais capacité (punch – 200 personnes – repas à l'assiette + repas + mojito + menu unique 6000W) / buvette avec son vin + CF avec fouées +

* Planning des bureaux de vote :

10 avril :

8h00/12h00 : Luc – Guillaume - Philippe

12h00 / 15h30 : Véronique – Audric - Morgan

15h30/19h00 : Mylène – Aline – Morgan

Dépouillement : à voir

24 avril :

8h00 : Arnaud – guillaume – philippe

12h00 : Aline – Clémence – Kevin

15h30 : Luc – morgan – mylene

* La Commune a été contactée par une famille de Varennes sur Loire qui souhaite vendre une cave à l'Euro symbolique. Cave située au Beau Volier, la première à droite. Les élus décident de refuser cette offre, la Commune n'ayant pas l'utilité d'une nouvelle cave. Toutefois, M. BALU serait éventuellement intéressé.

* Point rapide sur la course cycliste du 1^{er} mai 2022.

Fin de la séance : 23h10